

Pays de Brest

PÔLE MÉTROPOLITAIN



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 11/02/2020

Référence
2020_02_01

Objet de la délibération
Compte de gestion 2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	24	34

Date de la convocation
04/02/2020

Date d'affichage
04/02/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020 et le 11 février à 14 heures 30, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Pays des Abers sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président

Présent.e.s :

M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BRUBAN Claudine, GODEBERT Viviane, LE VAILLANT Annie, SOUDON Chantal MM : CALVEZ Christian, CAP Dominique, GOULAOUIC Pascal, GOURVIL Armel, GIBERGUES Bernard, JACOB Fabrice, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MELLOUËT Roger, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, POUPON Julien, RAMONE Louis, RIOUAL Bernard, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TANGUY Bernard.

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : ABIVEN Charlotte à M. TANGUY Bernard, BONNARD LE FLOCH Frédérique à M RIOUAL Bernard, GUILLLORE Alexandra à M. LECLERC Patrick, NICOLAS Gaëlle à Mme LE VAILLANT Annie MM : GOURTAY Michel à CUIILLANDRE François, GUEGANTON Loïc à CALVEZ Christian, LORCY Armel à SALAUN Gilles, OGOR Pierre à CAP Dominique, QUILLEVERE Bernard TALARMIN André, STEPHAN Yves à MOUNIER Gilles

Excusé.e.s :

Mmes : BELLEC Claude, FORTIN Laurence, MALGORN Bernadette, QUIGUER Tifenn MM : KERMAREC Charles, LARS Roger, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, SALAMI Réza, SIFANTUS Bruno, TRABELSI Hosny.

Assistaient en outre à la réunion :

Mme LE BARS Mickaële MM : BOHIC Jean-René, CANN Thierry, COROLLER Yannick.

A été nommé(e) secrétaire : M CALVEZ Christian

Objet de la délibération :

Compte de gestion 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 décembre 2019,

En conséquence, il est proposé aux membres du Comité syndical de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Décision du Comité syndical :

À l'unanimité, les membres du Comité syndical déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre